

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire****« Ardèche Musique et Danse »****. Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mercredi 22 mai 2019****N° 712 | 2019****Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2012 à 2017**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	2	Présents	5
Votants	2	Votants	5
Pouvoirs	0	Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	6	Suffrages exprimés	5
Total des suffrages exprimés		11	

Lors de la réunion du comité syndical du 16 mai 2019 organisée à 18h30 à Privas, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé en l'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à seize heures et trente minutes, en salle Boissy d'Anglas, à l'hôtel du Département de l'Ardèche à Privas, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 17 mai 2019. Le comité syndical s'est ainsi réuni en séance ordinaire, **sans condition de quorum**, sous la présidence de Paul BARBARY, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Marie-Christine SELLIER (titulaire),

Messieurs : Paul BARBARY (Président), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Nadine BERNE (démissionnaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Josette CLAUZIER (démissionnaire), Patricia DIATTA (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Brigitte TORTET (suppléante),

Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (démissionnaire), Jérôme DALVERNY (suppléant), Denis DUCHAMP (suppléant), Christophe FAURE (titulaire), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Jean-Jacques SOUMILLE (démissionnaire),

Etaient présents sans voix délibérative :

Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des ressources humaines, Syndicat mixte Ardèche Musique et Danse), Estelle DELAFONTAINE, (Adjointe à la direction administrative, responsable communication), Amandine LARRA (Secrétaire de direction, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission conduite des changements stratégiques et gestion financière)

Secrétaire de séance : Pascale BORDE-PLANTIER

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2012 à 2017

Le comité syndical,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code des Juridictions Financières ;
- le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2012 à 2017, ci-annexé ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Par la présente délibération, il vous est proposé de prendre acte du rapport d'observations définitives formulé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes.
- Pour rappel, et comme évoqué à de nombreuses reprises devant cette assemblée, par un courrier du 16 mai 2018, la Présidente de la Chambre nous a informés de son contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte pour les exercices 2012 à 2017. Ce contrôle a alors été confié au magistrat Monsieur Xavier GIVELET et l'instruction a été réalisée de mai à novembre 2018. Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :
 - o La gouvernance,
 - o La gestion des ressources humaines et notamment l'application des statuts particuliers des enseignants artistiques, ainsi que la répartition entre personnels enseignants et personnels administratifs,
 - o La gestion des biens de l'établissement et notamment des instruments de musique et de la médiathèque,
 - o La commande publique et notamment les achats d'instruments,
 - o La gestion des frais de transport,
 - o La gestion des locaux dans lesquels sont assurées les activités,
 - o La fiabilité des comptes,
 - o La situation financière.
- L'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes en vue d'un débat en Comité Syndical.
- Aussi, je vous propose dans un premier temps de procéder à la lecture de la synthèse émise par la CRC, ci-annexée, des éléments conclusifs, puis de vous faire part de mes propres observations et, enfin, d'échanger avec vous sur ces éléments.
- *[Lecture est donnée de la synthèse ainsi que des éléments conclusifs.]*
- Vous le voyez, le rapport est très complet, aussi je ne saurais que trop vous recommander d'en prendre connaissance dans son intégralité : il reprend point par point les éléments contextuels et historiques qui ont façonné notre établissement et présente les grandes lignes qui le structurent. Nous suivons ainsi pour ainsi dire la genèse du Conservatoire mais aussi, son fonctionnement, ses prestations, leurs coûts, ses ressources, son équilibre économique jusqu'aux scénarios envisagés quant au maintien de l'enseignement artistique sur notre territoire.
- J'aimerais attirer plus particulièrement votre attention sur quelques points qui laissent apparaître **un bilan plutôt positif quant à la gestion globale, laquelle « n'est pas entachée d'erreurs ou de dépenses inutiles »**, fait ressortir le rapport en p.57 :
 - o En comparaison aux autres écoles départementales, le rapport souligne que notre conservatoire est dans la moyenne que ce soit pour la gestion administrative (taux de personnels au regard du nombre d'élèves), les effectifs d'enseignants ou encore les frais de fonctionnement. Plus notable encore, il se situe au troisième rang des écoles les moins coûteuses en France et représente l'école où la gestion par antenne est la plus structurée.

- Sur l'organisation pédagogique en effet, les antérieures sont coordonnées uniquement par un professeur référent dans d'autres établissements. Il n'y a aucune coordination. Non que nous soyons à l'affût d'une forme de classement national, qui soit garante de la bonne santé de notre structure, ces données sont toujours bonnes à rappeler, en cela qu'elles remettent les choses en perspective tout en illustrant, de façon induite, les efforts réalisés par notre collectivité.
- Sur les ressources, le rapport montre qu'en conséquence des quasi disparitions des subventions de l'Etat et de la Région, les aides reçues par notre syndicat ont diminué de 18,30%. Cependant, l'examen des tarifs depuis l'année scolaire 2010-2011 montre que l'effort demandé aux familles n'a connu qu'une légère augmentation. C'est un point important car il démontre notre engagement en direction des familles et plus particulièrement de leurs accès à la culture, qui doit demeurer au cœur de nos priorités. C'est l'essence même de notre structure et elle justifie dans un même temps la raison pour laquelle la participation des communes a toujours été et reste la variable d'ajustement pour maintenir un équilibre financier.
- Parmi les recommandations que la Chambre Régionale des Comptes nous engage à suivre, figurent :
 - la poursuite du travail de récolement de notre parc instrumental ;
 - la réalisation de procès-verbaux des réunions de bureau ;
 - l'établissement d'un tableau de suivi global du temps de travail des enseignants ;
 - la rédaction d'une nouvelle délibération relative au temps de travail et aux autorisations d'absence ;
 - la mise en place d'une comptabilité analytique en ce qui concerne le suivi particulier du dispositif des musiciens intervenants.
- Enfin, concernant l'avenir de notre établissement, la Chambre régionale des comptes fait ressortir que le scénario le plus envisageable reste celui du transfert de la compétence aux EPCI du Département qui le souhaitent.
 - Elle estime ainsi que le statu quo « *n'est guère envisageable* » et qu'il conduirait, du fait du refus de certaines municipalités à honorer leurs participations au syndicat mixte, à « *[créer] un manque de trésorerie qui pourrait rapidement dépasser les facilités de caisse dont dispose le syndicat, ce qui mettrait en péril sa capacité à payer les salaires des agents* ».
 - Le scénario de la fermeture de l'école ne serait pas sans conséquences : « *en premier lieu, les 1500 élèves qui fréquentent actuellement cet établissement devront s'inscrire dans un autre conservatoire, dans la limite des places disponibles [...], soit abandonner la pratique musicale ou de la danse. Les conséquences politiques de cette dernière option, en termes de revitalisation du monde rural, d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès à la culture, seraient considérables* ». Par ailleurs, dans le même temps, « *plus de 100 agents se trouveront privés d'emploi. Si le reclassement des [...] agents administratifs [...] ne devrait pas être difficile, le sort des enseignants serait plus délicat à gérer* » : les 2/3 étant titulaires, ils seraient placés au centre de gestion et leur coût serait toujours assumé par les collectivités membres ; le dernier tiers, les contractuels, ferait l'objet de procédure de licenciement avec des coûts durables pour les collectivités membres. Aussi, « *de fait, un tel scénario serait mal accueilli par les familles, par les écoles, par une part importante des élus du département, et ce d'autant plus que la gestion du syndicat mixte n'est pas entachée d'erreurs ou de dépenses inutiles [...]. En outre, le risque social ne peut être ignoré* ».
 - Le scénario du redéploiement communal présente a contrario « *l'avantage de rapprocher chaque établissement des familles et des élus et de permettre la mutualisation de la plupart des fonctions administratives (gestion de la paie, gestion budgétaire et financière) avec les administrations des EPCI et de réaliser ainsi des économies qui restent à évaluer mais qui pourraient être très probablement significatives* » et ce en dépit d'inconvénients qu'il conviendra évidemment de prendre en compte (longueur et complexité de la procédure, calendrier des départs et effets sur les collectivités restantes,...).

- Après vous avoir invité à échanger sur les recommandations formulées et les observations réalisées, et sur la base de cette présentation, je vous propose
 - o DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2012 à 2017 ;
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. »

Après en avoir délibéré par :

11 votes « POUR »

0 vote « CONTRE »

0 abstention ;

- o PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes pour les exercices 2012 à 2017.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**